

GRAND BRIANÇONNAIS Huitième conférence des maires

Le PETR du Briançonnais (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), plus connu sous le nom de Pays du Grand Briançonnais, a organisé sa 8^{ème} conférence des maires du territoire du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois / Queyras. Mais lorsqu'on dit « plus connu », c'est une façon de parler car il n'est que très peu connu par le grand public. Le PETR n'est pas un échelon administratif mais un lieu de coordination et une équipe d'ingénierie territoriale comprenant sept techniciens au service de 36 communes et 3 Communautés de communes. Cette réunion des maires, ouverte au public, était l'occasion de faire le point sur les grandes missions en cours.

PROGRAMME LEADER

Leader est un programme initié par l'Europe et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Le PETR gère ce programme depuis 2007. Le programme 2014-2022 arrive à son terme et aura drainé 1,8 M€ sur le territoire (soit la consommation de la totalité de la somme disponible) pour 57 projets sélectionnés.

Le PETR est candidat pour porter le nouveau programme 2023-2027. Plusieurs temps de concertation des



Intervention de Pierre Leroy, Président du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras.

acteurs locaux ont été menés durant l'année écoulée et le diagnostic du territoire a été réactualisé conduisant à une nouvelle stratégie pour les cinq prochaines années. L'objectif est de « fédérer les initiatives au service des transitions et du bien vivre sur le territoire » suivant quatre axes devant guider les porteurs de projets à finan-

cer : « Encourager la coopération, la mise en réseau et les intelligences collectives des acteurs locaux », « Renforcer la résilience du territoire par l'amélioration de son autonomie et la valorisation durable de ses ressources », « Développer les services à la population innovants adaptés aux milieux ruraux » et « Aider à la mise en place d'un numérique écoresponsable, inclusif et accessible ».

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

La mission CRTE a été mise en place en janvier 2022 pour une durée de 18 mois. Ce contrat, signé pour 6 ans, a pour objectif d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions, écologique, démographique, numérique et économique. Le CRTE bénéficiera des crédits du Plan de Relance mis en place par l'État, dont il incarne la déclinaison territoriale. Il comprend 2 axes en 9 orientations stratégiques : agriculture et alimentation, sobriété énergétique, aménagement des communes, habitat et logement, mobilité, tourisme durable, gestion des déchets et économie circulaire, santé en milieu rural, numérique.

MISSION AVENIR MONTAGNE

Le premier objectif, « observer, comprendre et diffuser la connaissance », vise à valoriser le patrimoine naturel local (ciel étoilé, mélèze, patrimoine géologique, eau) afin de « mieux connaître son environnement pour mieux le préserver ». L'empreinte humaine sur la planète se situe aujourd'hui à l'échelle des temps géologiques (l'anthropocène, « cette nouvelle ère géologique plaçant l'Homme au cœur des transformations de ses milieux de vie ») et, en montagne plus qu'ailleurs, il est possible de prendre conscience de cette empreinte.

L'OBJECTIF

C'est aussi d'« explorer les voies de transition et de développer le pouvoir d'agir ». Pour cela, la mission Avenir Montagne favorisera à la fois le partage d'expérience, renforcera les temps d'échange et de co-construction de voies à explorer et fera la promotion des actions de transitions portées par les acteurs du territoire.

Michel Toupet

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

Le COT est un dispositif proposé par l'ADEME (initialement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, aujourd'hui Agence de la transition écologique) dans le cadre de son programme « Territoire engagé transition écologique ». Il vise une approche transversale, en décloisonnant les thématiques, pour accompagner



La 8^{ème} conférence des maires du Grand Briançonnais s'est tenue à St-Martin-de-Queyras

les communautés de communes dans leur stratégie de transition écologique et dans le suivi des progrès réalisés au fil du temps. Le PETR a signé en 2022 un COT, qu'il portera sur une durée de 4 ans.

Basé sur deux référentiels nationaux (Climat-Air-Énergie et Économie circulaire), le COT est un outil permettant de faire le bilan exhaustif des actions menées sur chaque territoire et de structurer un plan d'action en faveur de la transition écologique.